

—Que dois-je faire, madame ?

—Empêcher ce mariage. . . .

—Impossible, madame. . . .

Alors, Emilie sortant un papier : « Prend Paul, dit-elle en pleurant, c'est le pacte. La mémoire de mon père est outragée, je ne consentirai pas à cela. Allez et agissez. »

Paul saisit le papier et s'élança dans l'escalier.

Emilie le rappela. . . il n'écouta pas. Déjà elle regrettait d'avoir consenti à perdre son époux. « Il est perdu ! dit-elle. Ah ! malheureuse, qu'ai-je fait ? »

Elle courut à la porte. Paul était déjà loin. Il alla à une petite auberge et résolut de ne plus retourner au château.

Le 9 au matin, Georges sonna et appela Paul. Un autre domestique apparut.

—Où est Paul ? demanda Georges.

—Il est parti depuis hier, monsieur, et il a laissé en partant cette lettre pour vous.

Georges en prit et l'ouvrit :

« Monsieur,

« Merci de vos bontés pour moi ; je dois quitter aujourd'hui votre service, pour une raison que vous connaîtrez plus tard.

« PAUL. »

Cette lettre intrigua Georges, qui ne pouvait rien comprendre à ce départ subit de son fidèle serviteur. « C'est sans doute mon mariage qui l'effraie lui aussi. »

Le lendemain, une voiture attelée de deux chevaux attendait Georges, qui y prit place.

Les chevaux, partis au galop, arrivèrent bientôt à la maison de sa fiancée, depuis longtemps épouse.

Elle vint à sa rencontre. « Je ne suis pas encore prête, dit-elle, dans un instant je le serai. » Elle remonta, Georges la suivit.

A peine étaient-ils montés qu'on frappa aussitôt à la porte, qui s'ouvrit d'elle-même. Deux gendarmes entrèrent. L'un d'eux, s'avançant vers Georges, lui dit : « M. de Rombalch, suivez-nous, nous avons ordre de vous conduire devant le chef de la police. »

—Que veut dire ceci ? s'écria Anna Robak, en pleurant.

—Console-toi, ma chère, répondit Georges, qui avait pâli un instant, ce n'est rien : quelques envieux de mon bonheur ont voulu me jouer ce mauvais tour ; puis s'adressant aux gendarmes : « Je suis prêt, messieurs, marchons. » Chemin faisant, Georges demanda aux gendarmes les motifs de son arrestation.

—« Nous ne savons, » répondirent-ils, et Georges eut beau questionner, il ne put en tirer une réponse.

On arriva bientôt à la police ; on le fit entrer dans la salle où l'attendait le magistrat.

Georges, à cette vue, faillit s'évanouir et alla s'asseoir.

Le magistrat, prenant alors la parole, lui dit :

« Georges de Rombalch, vous êtes accusé d'avoir empoisonné Emilie de Sénange, votre épouse, en mêlant du poison à du vin que vous lui avez fait boire. »

Georges resta atterré en entendant ces paroles, mais se remettant aussitôt, il résolut de payer d'audace.

—« Mensonge ! s'écria-t-il d'une voix étouffée, calomnie ! Qu'on prouve cette odieuse accusation ; j'en appellerai au Dr. Giardo, qui, appelé à soigner ma femme, prouvera que mon épouse est morte de maladie de langueur. »

—Le Dr. Giardo, votre complice, aura son procès avec vous ; vous aurez en conséquence à chercher de meilleurs témoins, » répondit le magistrat d'un ton ironique.

Ces paroles accablèrent Georges, qui, pâle et défait, ajouta à demi voix : « Paula volé le pacte. »

Le procès eut lieu un mois après. La salle d'audience était remplie de spectateurs, venus de tous côtés pour voir les auteurs d'un drame aussi tragique. Les

deux prisonniers entrèrent précédés et suivis de quatre gendarmes. Un grand silence se fit. On procéda.

On lut d'abord l'acte d'accusation, puis on demanda aux prisonniers s'ils niaient ou affirmaient cette accusation.

Georges se leva alors et protesta de son innocence. « Nous sommes, dit-il, le docteur et moi, victimes de quelques trames ourdies par nos ennemis. »

Pour toute réponse, le préfet lut à haute voix le pacte conçu en ces termes :

« Convenu que, moyennant 100,000 francs, j'administrerai à Emilie de Sénange, épouse de Georges de Rombalch, un violent poison, qui devra faire son effet en trois heures. »

« (Signé) DR. GIARDO. »

Le docteur pâlit à son tour, mais Georges avait sans doute prévu le coup, car il se leva et dit au préfet :

« En quoi ce papier prouve-t-il que je suis de complicité avec le docteur ? »

—Nous aurons d'autres preuves, dit le préfet.

—Appelez la morte en témoignage ! s'écria Georges d'un ton sarcastique.

—La morte ne parle pas, dit le préfet.

—Alors ?

—Les vivants parleront, dit en entrant une femme.

—La morte ! s'écrièrent les prisonniers en tombant évanouis.

Le juge laissa passer ce premier moment d'émotion ; tous les spectateurs versaient des larmes à la vue de cette femme qui, évanouie elle-même, était tombée dans les bras du fidèle Paul.

Ce ne fut qu'une heure après que le président, prenant la parole, demanda à Emilie de raconter les faits. Paul, interrogé ensuite, raconta tout, et finit en disant :

« Un jour, mon maître m'envoya chercher le docteur Giardo ; au retour, il me prit fantaisie de savoir l'objet de cette visite. Je me cachai dans la chambre voisine, où j'en entendis assez pour empêcher un crime. »

Les deux prisonniers, abattus, ne purent plus proférer un seul mot. Trouvés coupables, ils furent condamnés à subir la peine capitale.

#### ÉPILOGUE

Un mois après eut lieu l'exécution. Georges et le docteur Giardo avaient confessé leurs crimes à un digne prêtre, qui ne voulut pas les abandonner au dernier moment.

Une voiture cellulaire roula vers la place publique, où l'on avait dressé l'échafaud. Le soleil venait de se lever et déjà il éclairait une foule immense accourue de toutes parts pour assister à cette double exécution. Un piquet de soldats entourait l'échafaud, au haut duquel se balançaient les deux cordes funèbres.

Le bourreau était là, accompagné de deux aides. Avant de monter les degrés de l'échafaud, les deux prisonniers s'agenouillèrent pour recevoir une dernière bénédiction, et baisèrent avec amour l'image du Dieu crucifié, qui du haut du ciel avait pardonné à leurs crimes. Tous deux montèrent fermement, le bourreau fixa la corde à leur cou, fit jouer le ressort fatal, et les deux criminels furent lancés dans l'éternité.

La comtesse accomplit son vœu à la lettre. Elle donna le château de Sénange à Paul, et lui assura un revenu considérable.

Avec le reste de sa fortune, elle fit bâtir un monastère sur les ruines mêmes de la vieille abbaye où elle avait trouvé un refuge. Elle mourut dix ans après, aimée et regrettée des soixante religieuses qui avaient répondu à son appel.

L. G. BOURGET.

#### NOUVELLES DIVERSES

On assure que le Parlement fédéral se réunira le 8 février pour la *dépêche des affaires*.

Le Barreau de Québec, à une réunion spéciale, a résolu de demander une révision complète du Code de Procédure Civile.

Le major-général Symth a terminé son rapport sur la police montée du Nord-Ouest. On croit que ce rapport est très-favorable et que son auteur fait quelques suggestions pour améliorer l'organisation de la police montée.

La date du concert de M. Couture est enfin fixée au mardi 28 décembre.

M. Couture sera assisté par Madame Prume, MM. Prume et Lavallée, deux quatuors, et du chœur de St. Jacques, qui est, comme on le sait, sous la direction de M. Couture.

Le département des Travaux Publics a été informé que le pont de Mill Stream, sur le chemin intercolonial, était terminé, de sorte que les trains qui servent à la construction des travaux voyagent maintenant depuis la Rivière-du-Loup à Halifax.

Le naufrage du steamer allemand *Deutschland* est un nouveau désastre à ajouter à la liste déjà si nombreuse des désastres maritimes depuis quelques années. Plus de cent personnes ont péri dans ce naufrage, qui a eu lieu dans la mer du Nord, près des côtes d'Angleterre, à quelques milles de l'embouchure de la Tamise. C'est le deuxième steamer allemand qui va se perdre sur les récifs de l'Angleterre depuis un an. Le *Schiller* s'est brisé, on s'en souvient, sur les rochers des Îles Scilly, à l'entrée de la mer d'Irlande.

Le 11 courant, une foule pieuse et recueillie se pressait dans le sanctuaire de Ste. Anne du Bout de l'Île, pour assister à une cérémonie religieuse des plus consolantes de l'Église catholique.

Une jeune femme de 24 ans et qui, jusque là, avait appartenu à une croyance étrangère, venait, accompagnée de ses parrain et marraine, M. et Mme. Tremblay, de cette paroisse, abjurer solennellement ses erreurs et recevoir le baptême. Après cette cérémonie, le Rév. M. Toupin, qui en avait été chargé, et dont la parole profonde et éloquente ne manque jamais de faire beaucoup d'impression sur son auditoire, prononça un magnifique sermon de circonstance.

La sainte messe fut célébrée par le Rév. M. Chevrefils, curé de la paroisse. Au moment sublime de la communion, la nouvelle profélyte alla pour la première fois de sa vie, au comble du bonheur, s'associer au banquet divin, se nourrir du pain des anges, recevoir le Dieu de toute sainteté, puiser les forces nécessaires, afin de ne jamais manquer aux résolutions qu'elle venait de prendre d'une manière si solennelle. A voir en ce moment cette jeune néophyte, dont la figure, rayonnante de douceur et de joie angélique, marquait si bien la paix de son âme, il y avait là quelque chose d'assez puissant pour remuer les cœurs les plus endurcis et faire couler d'abondantes larmes de joie.—*Communiqué.*

#### QUESTION HISTORIQUE

Comme les questions historiques semblent être à l'ordre du jour, pourrais-je savoir si la défense héroïque de Daulac—ou Dolard—et de ses seize compagnons, contre une légion de sauvages en 1660, eut lieu au Long-Sault ou aux Chaudières, sur la rivière Ottawa ? Les historiens que j'ai consultés semblent n'être pas d'accord sur ce point, et je serais heureux, dans l'intérêt de la vérité historique, de connaître l'endroit véritable qui fut témoin de cet acte de courage extraordinaire qui sauva la colonie et immortalisa Daulac et ses compagnons.

Je soumetts la question à nos archéologues.

Votre bien dévoué,

Ce 15 décembre 1875.

#### UNION ALLET

Séance du 10 décembre 1875.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

Proposé par G. A. Drolet, secondé par A. Prendergast.

Que le Bureau de Régie de l'Union Allet a appris avec une profonde douleur la mort d'un camarade, le sergent paie-maître, Albert Marchand, décédé au Manitoba, loin de ses nombreux amis.

Que l'Union Allet s'associe aux regrets de la famille éplorée de ce soldat de Pie IX, et lui offre les assurances de ses condoléances.

Que l'aumonier en chef soit invité à célébrer 10 fois le saint sacrifice de la messe pour le repos de l'âme du zouave.

Que copie des présentes soit transmise à la famille du regretté défunt.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire,

A MARTIN.

#### L'ÉDUCATION DES FEMMES

La presse américaine a souvent exprimé son étonnement de la merveilleuse élasticité avec laquelle la France s'est relevée de ses désastres, et de la puissance réparatrice qu'elle a montrée quand la guerre semblait avoir épuisé toutes ses ressources. Les esprits observateurs ont cherché à pénétrer le secret de ce ressort et de cette fécondité, et ce n'est pas sans raison qu'on l'a trouvé, pour une bonne part au moins, dans les habitudes de travail, d'ordre, d'économie, dans l'attachement au foyer, et dans l'esprit de famille de la grande masse de la population. Le *Times* de New-York pénétre plus avant encore dans l'intimité des mœurs françaises, et il reconnaît dans l'éducation des femmes une des sources principales du bien-être domestique, base et générateur de la prospérité nationale.

Ce point de vue est aussi juste qu'ingénieux.

Une femme française, dit le *Times*, n'est pas seulement une compagne pour son mari, elle est aussi littéralement et positivement une aide. Elle tient les comptes du ménage avec une admirable exactitude et souvent même les livres d'affaires. Elle s'habille convenablement et est également à moins de frais qu'une servante de New-York. Elle pourvoit assidûment à tous les soins de l'intérieur et est experte dans l'art de la cuisine. Et cela dans un pays où un appoint est rigoureusement exigé pour le mariage, en sorte que le besoin n'entre pas au foyer avec la nouvelle venue, et dans un pays aussi où la fortune est moins mobile que parmi nous.

Mais ce n'est pas particulièrement pour faire l'éloge des femmes françaises que le *Times* fait ces observations. Il en tire un exemple utile pour démontrer quelle place tiennent dans la vie publique les détails et l'économie de la vie intime, et quelle importance il est pour un peuple de faire marcher de front l'activité de l'homme qui crée les ressources et l'industrie de la femme qui les administre dans le cercle du foyer domestique.

A première vue, il semble que cette administration n'est qu'un accessoire d'une importance médiocre dans l'ensemble des affaires et des spéculations qui doivent pourvoir à l'existence d'une famille. L'épargne de la vie quotidienne n'affecte que dans une mince proportion le mouvement d'argent sur lequel roule la fortune d'une maison. Mais en affectant que cela soit vrai d'une maison sur un pied élevé, et que l'ordre ne soit pas la première condition de bien-être partout, cela cesse d'être vrai dans une position moyenne qui est la position générale de la grande masse du peuple, et à plus forte raison dans une position étroite, qui devient la position normale de tout le monde quand, par des circonstances quelconques, un temps d'arrêt dans l'activité publique amène dans les situations privées un amoindrissement qui change l'aisance de la veille en privations au lendemain.

La prostration présente des affaires a produit à New York cet abaissement des fortunes, si bien que telle famille qui, il y a quelques années, vivait largement et sans compter, est maintenant réduite au plus strict nécessaire ; et le moment est venu où une sage et habile administration des ressources domestiques devient un besoin impérieux. C'est le moment aussi où se révèle cette vérité incontestable que, en général, l'éducation de la femme américaine ne l'a pas préparée à traverser victorieusement cette épreuve.

Pendant les cinq années qui ont précédé 1873, dit le *Times*, un nombre exceptionnel de mariages ont eu lieu dans une classe de la population de qui on aurait pu attendre quelque prudence. La plupart cependant se sont mariés suivant le principe en usage chez les pauvres pêcheurs du littoral de l'Écosse, où le nombre des mariages est proportionnel à l'abondance du harang. Les jeunes gens dont nous parlons se sont mis en ménage parce que les temps étaient prospères. Ils pensaient que cela durerait toujours, et n'ont point fait de provisions pour le mauvais temps. En septembre 1873, il y a eu un triste réveil. Les hommes ont perdu leurs emplois, et les femmes se sont trouvées soudainement sur le chemin de la pénurie, sans être préparées au voyage. Dans nombre de cas, le père de l'épouse a dû la reprendre, elle et ses enfants, tandis que le mari allait chercher sa vie où il pouvait. La jeune fille américaine dans les conditions ordinaires, qui a été élevée dans une abondance apparente tandis que son père dépensait probablement jusqu'à son dernier sou, n'a rien appris, ou à peu près, des ouvrages de l'intérieur et est incapable, quand la nécessité devient pressante, de s'accommoder à la gêne. Elle a une teinture de musique, elle sait quelques mots de français, elle est prompte aux menus propos ; mais quant à dresser une servante malhabile, à manier adroitement l'aiguille, à façonner ces petits ouvrages qui déguisent la médiocrité d'un ameublement, et à faire sortir la gaieté de la monotonie, ce sont des facultés qu'elle possède rarement. Et ainsi il arrive qu'un intérieur américain où l'aisance a disparu n'offre plus que l'ennui et le souci à l'homme qui y revient fatigué des affaires.

Nulle part cette négligence de l'éducation domestique n'est plus apparente que dans la Nouvelle-Angleterre, où l'on rencontre dans